

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 713

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

523 023 281 RCS Nantes.

BMJ.

Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).

Capital : 160000 EUR.

Adresse : la Ferrière, 44110 Erbray.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 juin 2025, La société HM DECO, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, dont le siège social est 15 rue du Chanoine Poupard - 44300 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 821 016 383, et la société BMJ, société à responsabilité limitée au capital de 160 000 euros, dont le siège social est La Ferrière 44110 ERBRAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 023 281 RCS NANTES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HM DECO par la société BMJ. La société HM DECO ferait apport à la société BMJ de la totalité de son actif, soit 135 899,22 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 9.039,02 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 126 860,20 euros. La société BMJ détenant la totalité du capital social de la société HM DECO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de HM DECO détenues par BMJ un mali de fusion de 6,96 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HM DECO depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société BMJ. La fusion sera réalisée le 31 juillet 2025. La société HM DECO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES au nom des deux sociétés le 4 juin 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..